



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 7 JUILLET 2014  
PROCES-VERBAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en  
exercice : 23  
présents : 21  
représentés : 02  
Votants : 23  
Absents : 00

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

L'an deux mil quatorze, le 7 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivant du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la  
Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :  
3 juillet 2014

**ETAIENT PRESENTS :**

Kévin SUBRENAT, maire,  
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Laurent VILLARD,  
Nathalie PIVETEAU, Mylène ROUDAUD, M. Claude BOSSUET, adjoints au  
maire ;  
Laurence LAVEAU, Patricia RITOU, ~~Véronique DELESTRE~~, Michel RATON,  
Nadine MAGNE, Sandrine BONNEAU, Valérie JALLEY, Dominique  
CAYRON, Jacques RAYNAL, Jérémie HOAREAU, David VIELLE, Maurice  
PIERRE, Marie-Claude DAUBERNET, ~~Gilbert DODOGARAY~~, Dominique  
PIERRE, Nicolas MUZOTTE, conseillers municipaux

**PROCURATION :**

Gilbert DODOGARAY donne procuration à Marie-Claude DAUBERNET  
Véronique DELESTRE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nadine MAGNE

\*\*\*\*\*

*Avant d'ouvrir la séance du Conseil, M. le Maire invite l'entreprise LN MAURICE à présenter son projet de réaménagement écologique de la gravière d'Ambès. Il est prévu d'extraire de la tourbe d'une petite surface de la gravière puis de la répartir sur les parties remblayées en l'étalant, dans l'objectif de recoloniser l'espace par les végétaux et les animaux (notamment les batraciens). Des aménagements particuliers seront prévus pour la réintroduction d'espèces protégées comme la loutre ou le vison. Des plantations issues du décapage initial du terrain permettront d'éviter la prolifération de végétaux indésirables. Par ailleurs, il est prévu également d'installer des panneaux à vocation pédagogique afin d'expliquer l'espace de la gravière aux promeneurs et aux enfants. Un tertre sera édifié afin de profiter du panorama environnant dont fait partie le parc de Cantefrêne puisque celui-ci jouxte la carrière, et un lien sera fait entre les deux espaces. Une attention particulière sera portée à la reconstitution des habitats (une quinzaine environ) et de leur diversité.*

*Maurice Pierre demande d'avoir la certitude qu'il n'y ait pas de communication entre le plan d'eau de la gravière et la jalle voisine avant de voter le projet au conseil de rentrée.*

*M. le Maire remercie l'entreprise LN MAURICE pour leur intervention et précise qu'il demandera un avis aux services de la Communauté Urbaine de Bordeaux (direction de la nature) avant de présenter ce projet au vote du prochain conseil.*

*En ouvrant la séance du Conseil, M. le Maire présente le nouveau Directeur Général des Services, Tristan Voizard, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet après avoir occupé le poste de DGS de la mairie de Bouliac pendant 6 ans.*

*La séance est ouverte à 21h00.*

**DELIBERATION  
N° 081/07/2014**

**URBANISME – REGLEMENT GENERAL DU PARC DE  
CANTEFRENE - APPROBATION**

\*\*\*\*\*

Le parc municipal de Cantefrêne constitue un espace public, placé sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale.

Afin de préserver le maintien en l'état des espaces verts et le bon fonctionnement des équipements, il est proposé d'adopter un règlement général du parc de Cantefrêne.

Le présent règlement organise et régit l'usage du parc de Cantefrêne.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement général du parc de Cantefrêne joint en annexe et de dire qu'il sera mis en œuvre par arrêté du maire.

*Laurent Villard qui présente le projet ajoute que des équipements pour ramasser les déjections canines seront installés dans le parc.*

*Maurice Pierre informe le nouveau Directeur Général des Services qu'il faudra modifier les anciens arrêtés pris par la municipalité sur le sujet.*

*Nicolas Muzotte indique qu'il est gêné par l'article 7 du règlement qui place les poubelles à l'extérieur du parc et craint qu'il n'y ait une accumulation de déchets. Laurent Villard répond que c'est déjà le cas et qu'il s'agit d'éduquer les gens à la propreté. M. le Maire ajoute qu'il faut en plus faire la chasse aux « barbecues sauvages » qui s'organisent parfois même sous les arbres du parc.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le règlement général du parc de Cantefrêne joint en annexe;

- DIT qu'il sera mis en œuvre par arrêté du maire.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**  
N° 082/07/2014

**FINANCES – RENTREE SCOLAIRE 2014/2015 –**  
**TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET**  
**EXTRASCOLAIRES**

Par délibération n° 097/12/2013 du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables aux services périscolaires et extrascolaires pour l'année 2014.

Compte-tenu de la mise en place des nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2014/2015, il vous est proposé de revoir la tarification des services périscolaires et extrascolaires comme définie dans le tableau joint en annexe, tarifs applicables à compter du 2 septembre 2014.

*Catherine Labarrère qui présente le dossier précise que l'ancienne municipalité avait fait le choix pour les tarifs 2013/2014 de les augmenter dans des proportions considérables, ce qui les avait portés au niveau des communes les plus chères de la Gironde et largement au-dessus des communes avoisinantes.*

*Les tarifs proposés aujourd'hui sont donc ramenés à la baisse dans des montants raisonnables et simplifiés pour les administrés, avec des tarifs uniques et moins de tranches de quotient familial. Par ailleurs, les taux d'effort ont été calculés sur les conseils de la Caisse des Allocations Familiales de la Gironde.*

*Dominique Pierre indique qu'elle n'est pas d'accord sur le pourcentage d'augmentation qui est reproché à l'ancienne municipalité mais qu'elle ne veut pas faire de polémique. Elle explique que le choix avait surtout consisté à augmenter les tarifs au fur et à mesure de l'après-midi afin d'inciter les parents à venir chercher les enfants plus tôt à l'école, dans l'esprit voulu par la réforme des rythmes scolaires. Elle estime d'ailleurs que cette stratégie a porté des résultats positifs. Elle reproche à la majorité actuelle de supprimer les 2 dernières tranches qui correspondent aux catégories les plus aisées de la population.*

*Catherine Labarrère rappelle que le choix des tranches a été décidé sur le conseil de la CAF.*

*M. le maire ajoute que ces tranches ne concernaient qu'une partie minime de la population en pourcentage. Par ailleurs, il évoque surtout l'instauration du goûter gratuit qui permet de diminuer très largement le coût de l'accueil périscolaire.*

*Catherine Labarrère indique que le souhait de la municipalité est d'instaurer à terme le taux d'effort sur un coefficient, ce qui veut dire que chaque famille paiera réellement en fonction de ses revenus. Malheureusement, cette méthode est difficile à comprendre pour les administrés qui ne peuvent pas calculer à l'avance les coûts des services. Il faudra donc un peu de temps avant de les mettre en place.*

*Maurice Pierre revient sur la question des plus hautes tranches supprimées et estime que ce sont les pauvres qui vont payer pour les autres.*

*M. le Maire répond qu'il oublie que les tarifs vont baisser pour tout le monde grâce à la suppression du tarif goûter et rappelle à nouveau le faible pourcentage de gens aisés concernés par la suppression des tranches.*

*Dominique Pierre regrette que les gens soient de nouveau incités à laisser leurs enfants tard.*

*David Vielle répond que les gens n'ont pas toujours la possibilité de venir chercher leurs enfants tôt, ce qui les obligeait à payer fortement le service périscolaire.*

*Nicolas Muzotte demande que la tranche E reste et qu'il faut regrouper la tranche F et G.  
« Sinon c'est encore la classe moyenne qui va payer pour les autres. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
PAR 4 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION et 18 VOIX POUR

- ADOPTE la modification des tarifs des services périscolaire et extrascolaires, conformément au tableau joint en annexe, à compter du 2 septembre 2014 ;

\*\*\*\*\*

DELIBERATION  
N° 083/07/2014

**FINANCES – MARCHE DE TRAVAUX**  
**D'AMENAGEMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL –**  
**DISPENSE DES PENALITES DE RETARD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement du Centre Médico-Social en vue d'accueillir les Restos du Cœur a été notifié à l'entreprise GREZIL à la date du 17 septembre 2013 et aurait dû être réalisé dans les 15 jours.

En cours de réalisation cependant, il a fallu intégrer l'agrandissement de la rampe d'accès pour les personnes handicapées, ce qui a engendré du retard. Cette modification a été validée par le Conseil Municipal par avenant en date du 30 novembre 2013.

Ce retard d'exécution du marché n'étant pas imputable à l'entreprise GREZIL, il vous est proposé de ne précompter aucune pénalité de retard sur l'entreprise GREZIL même si le délai d'exécution du marché a été dépassé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
PAR 5 ABSTENTIONS et 18 VOIX POUR

- DECIDE de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise GREZIL concernant le marché d'aménagement du Centre Médico-Social conformément au Code des Marchés Publics

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

*Avant de lever la séance, Claude Bossuet demande à Maurice Pierre pourquoi plus de 70 000 € sur 2 ans ont été versés en plus au budget du CCAS au cours des exercices 2012 et 2013. Maurice Pierre évoque les ajustements budgétaires classiques. Claude Bossuet explique qu'il s'agit en réalité de virements nécessaires pour compenser les nombreux arrêts de travail des aides à domicile, gérées dans le cadre du groupement social et médico-social de la Presqu'Île auquel Ambès appartient. Il ajoute qu'un bon partenariat avec le groupement et une*

*meilleure gestion des arrêts de travail aurait permis de diminuer ces sommes. Maurice Pierre répond qu'il ne trouve pas normal d'être interrogé sur ce sujet en séance du conseil alors qu'il n'a pas d'éléments de réponse et qu'il est prêt à en discuter en particulier avec Claude Bossuet.*

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.*